

## MINISTÈRE DES ARMÉES



**FORCES FRANÇAISES  
STATIONNÉES A DJIBOUTI**



**DIRECTION DU  
COMMISSARIAT D'OUTRE-MER  
A DJIBOUTI**

### COMMUNIQUÉ « VENTE DE FERRAILLES PAR LES FORCES FRANÇAISES STATIONNÉES A DJIBOUTI (FFDJ). VENTE AU DOMAINE N° 01/2021 »

#### 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

MINISTÈRE DES ARMÉES  
Direction du commissariat d'outre-mer à Djibouti  
Bureau Achats - SP 40074 – 00200 HUB ARMEES  
Tél : 21.45.10.85 ou 21.45.10.94

#### 2. OBJET DE LA VENTE

Six lots de ferrailles vendus au poids selon la répartition ci-dessous :

N° de lot	Type de ferrailles	Poids/KG	Prix Plancher *	Observations
1	Véhicules	35 700	1 092 420 DJF	15 véhicules
2	Véhicules	37 000	1 132 200 DJF	15 véhicules
3	Véhicules	32 000	979 200 DJF	15 véhicules
4	Véhicules	46 000	1 407 600 DJF	6 camions + 1 motopompe
5	Véhicules	28 500	872 100 DJF	11 véhicules
6	Véhicules	48 000	1 468 800 DJF	18 véhicules

\* La valeur résiduelle correspondant au prix de la tonne de ferraille.  
Ce prix est fixe = 30 600 FDJ / Tonne.  
Le prix plancher correspond au poids multiplié par la valeur résiduelle.

### 3. PROCÉDURE DE LA VENTE

1. Dépôt d'une **caution de 50 000 DJF par lot** en numéraire auprès de la Trésorerie de la DICOM contre récépissé précisant les lots pour lesquels une caution est apportée. Le nom, numéro de téléphone ainsi que le mail du dépositaire de la caution seront inscrits sur le document remis par la Trésorerie de la DICOM. Le dépôt de cette caution devra s'effectuer **avant le Mardi 28 Décembre 2021 à 12h00**. Cette caution sera restituée au candidat en cas de non attribution.
2. **Une visite unique des matériels** constitutifs des lots, aura lieu sur l'emprise de la Base aérienne (BA) 188 **le Jeudi 06 Janvier 2022 à 07h30**, heure impérative.  
Une seule personne/acheteur sera autorisée à visiter les lots sous réserve d'avoir payé les cautions des lots pressentis.  
Inscription et transmission obligatoire d'une copie de la pièce d'identité pour les candidats voulant effectuer la visite **avant le Jeudi 30 Décembre 2021** par mail auprès de la personne suivante : [christophe.carbon@intradef.gouv.fr](mailto:christophe.carbon@intradef.gouv.fr)  
Le rendez-vous est donné au poste d'entrée de la BA. Seules les personnes inscrites, munies du récépissé original (délivré par la Trésorerie de la DICOM au dépôt de la caution) et d'une pièce d'identité originale auront accès à l'enceinte de la BA. La carte grise du véhicule originale et l'assurance en cours de validité seront également nécessaires pour permettre l'autorisation d'entrer en véhicule. **Les formulaires de soumission pour chaque lot seront remis lors de cette visite.**
3. **Le dépôt des propositions de prix** sous pli cacheté s'effectuera auprès du Bureau Achats de la Direction du Commissariat d'Outre-Mer (DICOM) jusqu'au **Dimanche 16 janvier 2022 à 12h00** dernier délai. Toute proposition arrivant au-delà de ce délai ne sera pas acceptée. **Le pli cacheté comprendra obligatoirement une copie du récépissé délivré par la Trésorerie, une copie de la pièce d'identité, un formulaire de soumission et un dossier technique (vecteurs de transport et arrimage, EPI, et engagement d'un retrait sous 15 jours) par lot.** Le pli cacheté portera la mention : « Vente de ferrailles : vente au domaine n° 01/2021 ». Chaque candidat a la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots. Chaque candidat pourra se voir attribuer un, plusieurs ou la totalité des lots. Il est précisé que l'(es) acquéreur(s) du (des) lot(s) devra (ont) s'acquitter d'une **taxe de 11 % applicable au montant de chaque lot.**
4. L'ouverture des plis et l'attribution des lots s'effectueront le **Jeudi 23 Janvier 2022**. Cette séance n'est pas publique. **L'attribution des lots se fera suivants différents critères : Capacités de paiement, Vecteurs de transport et d'arrimage pour l'enlèvement, les Equipements de Protection Individuel adéquats ainsi que la prise en compte du délai de retrait du lot (maximum 15 jours).** Les attributaires seront directement contactés par téléphone. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.
5. L'acquéreur aura jusqu'au **Mercredi 02 Février 2022 à 12h00** maximum pour procéder au **règlement du lot et des taxes** auprès de la Trésorerie de la DICOM. Tous paiements dont le montant est supérieur à 150 000 DJF TTC devra être effectué par chèque de banque certifié.
6. La trésorerie militaire de la DICOM percevra le produit de la vente et les taxes afférentes avant de reverser les montants à la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE).
7. **L'enlèvement des matériels** devra s'effectuer **avant le Mercredi 16 Février 2022**. Le titulaire prendra rendez-vous avec le Chef de la Section Logistique de la Division de la conduite du Soutien pour les modalités de retrait. Le quitus de paiement original délivré par la Trésorerie de la DICOM devra être fourni obligatoirement aux FFDJ pour le retrait. Le transport et les éventuels autres frais supplémentaires demeurent à la charge de l'acquéreur.